

Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023**

Le 15 juin de l'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal de DOUARNENEZ, convoqué le 9 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Maire.

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 26**

Mme POITEVIN - Mme TILLIER - M. LE MOIGNE - Mme LAOUÉANAN LE LEC - M. POULMARC'H - Mme DRÉANO - Mme CLÉMENT - M. LE LANN - M. ARROUES - Mme TANGUY - M. JOLLÉ - M. HÉMERY - Mme JOLLY - M. PLANCHETTE - Mme OLIER - Mme LE BUANEC - M. GUILIELMUS - Mme BERBER - M. BUSSEREAU - Mme CHEVERT - M. TUPIN - M. DELBOT - Mme CROM - M. TOUZÉ - Mme BOUIN - M. QUÉRÉ.

**Nombre de Conseillers représentés : 7**

M. BOUCHERON donne procuration à Mme POITEVIN - M. GUILLEMOT donne procuration à M. LE MOIGNE - M. JAFFRY donne procuration à Mme LE BUANEC - Mme VIGOUROUX-BUREL donne procuration à Mme TANGUY - M. JANNIC donne procuration à M. PLANCHETTE - M. NICOLAS donne procuration à M. GUILIELMUS - Mme DULU-MARTIN donne procuration à M. TOUZÉ.

Mme LAOUÉANAN LE LEC, Adjointe au Maire, a été désignée secrétaire de séance.

**N° DC-23-06-02**

**Tarifification municipale – Fixation des tarifs du Centre des arts André Malraux  
– Année scolaire 2023/2024 –**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n° DC-22-05-01 en date du 19 mai 2022 portant fixation des tarifs du Centre des arts André Malraux à compter de l'année scolaire 2022/2023 ;

Considérant que les tarifs actuellement applicables au Centre des arts ne permettent pas de couvrir le coût réel du service évalué à 1 477 € par an et par élève ; qu'il est nécessaire de fixer de nouveaux tarifs à partir de septembre 2023 pour limiter la charge supportée par la collectivité ;

Considérant que dans le cadre de la refonte de sa politique tarifaire, la Ville entend également actualiser les tarifs applicables à l'offre du Centre des arts pour proposer une tarification différenciée plus adaptée aux revenus des familles et pour limiter les effets de seuils qui résultaient d'un trop faible nombre d'échelons de tarification ;

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter les nouvelles grilles tarifaires et les conditions générales ci-dessous :

MUSIQUE ET DANSE				
Tarifs en euros TTC		Musique (instrument + FM + Orchestre) Danse (à partir niveau élémentaire)	Musique ( FM-Ateliers) Musique et danse (Eveil - Initiation)	Forfait orchestre
Q.F.	Code tarif	tarifs 2023 / 2024		
<i>Résidents de Douarnenez Communauté</i>				
0 à 125	A	74,50	37,25	74,50
126 à 250	B	80,00	40,00	
251 à 375	C	111,00	55,50	
376 à 500	D	130,00	65,00	
501 à 625	E	160,00	80,00	
626 à 750	F	195,00	97,50	
751 à 875	G	220,00	110,00	
876 à 1000	H	250,00	125,00	
1001 à 1125	I	280,00	140,00	
1126 à 1250	J	300,00	150,00	
1251 à 1375	K	320,00	160,00	
1376 à 1500	L	330,00	165,00	
1501 à 1625	M	345,00	172,50	
1626 à 1750	N	355,00	177,50	
1751 à 1875	O	375,00	187,50	
1876 à 2000	P	399,00	199,50	
2001 à 2125	Q	415,00	207,50	
2126 et +	R	435,00	217,50	
<i>Résidents extérieurs à Douarnenez Communauté</i>				
Tarif extérieur	Ex	517,00	258,50	110,00

\* FM : formation musicale – Ateliers : parcours découverte, violon, impro, musiques amplifiées, Balkans...

Tarifs en euros TTC	Location d'instrument	
	Tarifs 2022/2023	Tarifs 2023/2024
Violon, clarinette, trompette, trombone, flûte, saxophone, violoncelle, contrebasse, saxophone baryton, clarinette basse	61,80	76
	72,10	
	82,40	

ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES				
Tarifs en euros TTC		Ateliers Adultes (1 cours + histoire de l'art*)	Ateliers - de 18 ans	Histoire de l'art (formule ticket)
Q.F.	Code tarif	tarifs 2023 / 2024		
<i>Résidents de Douarnenez Communauté</i>				
0 à 125	A	74,50 + 43	37,25 + 43	6,50 (la séance)  et  22 (carnet de 4 séances)
126 à 250	B	80,00 + 43	40,00 + 43	
251 à 375	C	111,00 + 43	55,50 + 43	
376 à 500	D	130,00 + 43	65,00 + 43	
501 à 625	E	160,00 + 43	80,00 + 43	
626 à 750	F	195,00 + 43	97,50 + 43	
751 à 875	G	220,00 + 43	110,00 + 43	
876 à 1000	H	250,00 + 43	125,00 + 43	
1001 à 1125	I	280,00 + 43	140,00 + 43	
1126 à 1250	J	300,00 + 43	150,00 + 43	
1251 à 1375	K	320,00 + 43	160,00 + 43	
1376 à 1500	L	330,00 + 43	165,00 + 43	
1501 à 1625	M	345,00 + 43	172,50 + 43	
1626 à 1750	N	355,00 + 43	177,50 + 43	
1751 à 1875	O	375,00 + 43	187,50 + 43	
1876 à 2000	P	399,00 + 43	199,50 + 43	
2001 à 2125	Q	415,00 + 43	207,50 + 43	
2126 et +	R	435,00 + 43	217,50 + 43	
<i>Résidents extérieurs à Douarnenez Communauté</i>				
Tarif extérieur	Ex	517,00 + 43	258,50 + 43	8.5 (la séance)  et  31 (carnet de 4 séances)

\*43,00 € = supplément pour fournitures. Forfait non soumis à réduction. A régler au moment de l'inscription.

### Dispositions tarifaires

- La détermination du tarif se fera prioritairement à l'aide du quotient familial CAF. A défaut, le tarif sera calculé à partir du revenu fiscal de référence du (des) dernier(s) avis d'imposition du ménage ;
- Le règlement des inscriptions se fera en une fois par chèque, espèces, carte bancaire, chèques vacances ANCV ou chèques Culture ou en 4 fois par prélèvement bancaire en novembre, janvier, mars et mai ;
- Le règlement des locations d'instrument se fera en une fois par chèque, espèces ou carte bancaire.
- En cas d'inscription en cours d'année, tout trimestre entamé reste dû en totalité et ne peut donner lieu à remboursement.
- Tout élève s'inscrivant en cours d'année est redevable :
  - de 2 trimestres si l'inscription intervient après le 1<sup>er</sup> janvier ;
  - d'1 trimestre si l'inscription intervient après le 1<sup>er</sup> avril.

## Réductions

Des réductions sont accordées à tout usager, quel que soit son lieu de résidence, dans les conditions suivantes :

- Réduction de tarif de 25 % à partir de la deuxième personne d'une même famille. La facturation prendra en compte, comme première personne, l'élève devant acquitter le tarif le plus élevé de la famille ;
- En fonction du nombre de places disponibles, des réductions de 25 % du tarif pourront être appliquées à partir d'un deuxième instrument ou d'une deuxième discipline proposée par l'établissement ;
- Le cumul des réductions 2<sup>ème</sup> membre d'une même famille / 2<sup>ème</sup> instrument ou discipline, ne peut excéder 25 % du tarif plein.

## Annulations d'inscription – Modalités de remboursement

- Tout désistement avant le 30 septembre fera l'objet d'une annulation d'inscription et d'un remboursement de la totalité des droits d'inscription sur demande écrite de la famille ;
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon après cette date ;
- Seuls pourront faire l'objet d'un remboursement les désistements pour raisons professionnelles, déménagement éloigné ou maladie mettant l'élève dans l'impossibilité de poursuivre son activité jusqu'à la fin de l'année scolaire. La demande devra être effectuée par écrit à l'attention du directeur et accompagnée de justificatifs (contrat de travail, certificat médical...). Tout trimestre entamé sera dû et la date prise en compte pour le calcul du nombre de trimestres à rembourser sera la date d'accusé de réception du courrier de demande de remboursement. Le remboursement interviendra par virement sur le compte bancaire de la famille au plus tard en fin d'année scolaire.

Après avoir entendu le rapport de Mme Isabelle CLÉMENT, Adjointe au Maire,  
le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
sur proposition du Maire,

FIXE les tarifs et les conditions générales du Centre des arts André Malraux tels que présentés ci-avant.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés  
(Pour : 30 – Abst. : 3)**

Délibéré à Douarnenez, les jour, mois et an susdits,  
Pour Extrait Conforme,

**Jocelyne POITEVIN**  
Maire



**Françoise LAOUÉAN LE LEC**  
Secrétaire de séance

